



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres hospitaliers: Loir-et-Cher

Question écrite n° 39913

Texte de la question

M Jack Lang attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les consequences de la mise en application de la circulaire no 220 du 16 avril 1987, par la DASS de Loir-et-Cher, celle-ci entrainant un redeploiement de 29 postes et donc une suppression de 10 emplois de titulaires au centre hospitalier de Blois. En consequence, il lui demande si cette decision ne pourrait etre reexaminee

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39913

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1945